

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BARIE LORS DE SA SÉANCE DU 8 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le huit du mois d'avril, à 21 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de BARIE, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard PAGOT, Maire.

Etaient Présents : MM. Bernard PAGOT, Jean-Luc BEUCAILLOU, Emmanuel DE LESTRADE, Nathalie DUCASSE, Éric TAUZIN, Fabrice DUMEAU, Jeanne BRET LANCERON, Régis SCHOCKMEL, Florence BUCHET, Valérie BEAUMONT.

Absente : Agnès VILLECHAISE.

Madame Valérie BEAUMONT a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du procès-verbal du 25 février 2019**
- **Conventions SIRP PONBARTIGNAC – École de Castets et Castillon**
- **Vote des taux d'imposition 2019**
- **Vote du Budget Unique 2019**
- **FDAEC 2019**
- **Travaux accessibilité église et vestiaires : appel d'offres**
- **CdC du Réolais en Sud Gironde : Convention de mise à disposition du service technique**
- **Comptes rendus des réunions des syndicats et commissions de la CdC**
- **Questions diverses**

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 FÉVRIER 2019

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 25 février 2019

2019- 011 – CONVENTION FRAIS DE FONCTIONNEMENT ÉCOLE DE CASTETS-ET-CASTILLON ET DU SIRP DE PONBARTIGNAC

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des propositions de convention de la commune de Castets-et-Castillon et du SIRP de PONBARTIGNAC pour la participation de la commune de Barie aux frais de fonctionnement scolaires pour l'année 2018-2019. La participation de la commune retenue est de 1 180,00 € par enfant pour l'école de Castets-et-Castillon et 1 450,00 € pour le SIRP de PONBARTIGNAC. Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les propositions de convention avec la commune de Castets-et-Castillon et le SIRP de PONBARTIGNAC, autorise Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir.

2019- 012 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Après l'exposé de Monsieur le Maire concernant les taux d'imposition à fixer pour l'année 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir les taux de 2018 pour l'année 2019, à savoir :

- Taxe d'habitation : 15,98 %
- Taxe foncière (bâti) : 17,27 %
- Taxe foncière (non bâti) 74,75 %

Ces taux inscrits sur l'état FDL n° 1259, au vu des bases correspondantes, rapporteront un produit fiscal de 81 706,00 €.

2019-013 – DÉLIBÉRATION APPROUVANT LE BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2019 et demande au Conseil municipal de se prononcer :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	344 029,61 €	344 029,61 €
Section d'investissement	223 620,00 €	223 620,00 €
Total	567 649,61 €	567 649,61 €

Le Conseil municipal, vu le projet de budget primitif, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2019 au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

2019- 014 – FDAEC 2019 (FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE À L'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES)

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) votées par le Conseil Départemental de la Gironde. La réunion cantonale, présidée par Madame Christelle GUIONIE et Monsieur Bernard CASTAGNET, Conseillers Départementaux, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 10 551,00 €.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de réaliser en 2019 des travaux de mise en accessibilité de l'église suivant estimation du cabinet ARIACH pour un montant de 33 680,00 € HT soit 40 416,00 € TTC,
- de demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention d'un montant de 10 551,00 € au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes,
- d'assurer le financement complémentaire soit 29 865,00 €.

TRAVAUX ACCESSIBILITÉ ÉGLISE ET VESTIAIRES : APPEL D'OFFRES

Le Conseil municipal décide de lancer les appels d'offres pour la mise en accessibilité de l'église et des vestiaires de la salle des sports. Les travaux devront être réalisés au mois d'août et septembre 2019.

CDC DU RÉOLAIS EN SUD GIRONDE : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU SERVICE TECHNIQUE

Monsieur le Maire présente le projet de convention proposé par la Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde pour la mise à disposition de l'employé communal pour l'entretien des digues du casier de Barie.

Le Conseil municipal ne prend pas de décision à ce jour et préfère attendre que toutes les demandes (récupération des terres de l'ASA des digues de Barie à Castets et réserve communale) soient prises en compte par la CdC.

COMPTE RENDU DES RÉUNIONS DES SYNDICATS ET DES COMMISSIONS DE LA CDC

Chaque délégué ayant assisté à une réunion de syndicat ou de commission de la CDC en fait le compte-rendu.

QUESTIONS DIVERSES

- **Aire de jeux :** Suite à la visite du bureau de contrôle pour la mise en service de l'aire de jeux, il s'avère que les jeux ont été posés trop bas. Le fournisseur a été contacté pour les travaux de mise en conformité.
- **Élections au Parlement européen :** le Maire informe le Conseil municipal que les élections auront lieu le dimanche 26 mai 2019 pour la tenue du bureau de vote.
- **Noël 2019 :** les dates retenues sont le 11 ou 18 décembre 2019 pour le spectacle des enfants et le vendredi 13 décembre 2019 pour la sortie bowling des ados.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.